



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

balance commerciale

Question écrite n° 19319

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre du commerce extérieur sur les chiffres du commerce extérieur 2012. Lors d'une conférence de presse le jeudi 7 février 2013, Mme le ministre a présenté les chiffres du commerce extérieur pour l'année 2012. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les chiffres qu'elle a présentés à la presse, ainsi que les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer la situation du commerce extérieur de la France pour 2013.

Texte de la réponse

Le ralentissement de l'activité mondiale initié fin 2011 s'est poursuivi durant la première partie de 2012, pesant sur le commerce international, dont l'atonie a amplifié le ralentissement économique dans de nombreuses économies. Dans ce contexte, les échanges commerciaux français de biens en valeur ont ralenti, avec une croissance de 3,2 % pour les exportations (après + 8,4 % en 2011), et de 1,3 % pour les importations (+ 12,3 % en 2011). La contribution du commerce extérieur à la croissance du produit intérieur brut (PIB) redeviendrait à nouveau positive en 2012. Selon des résultats provisoires sur la base d'estimations trimestrielles, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB devrait être de 0,7 point en 2012. Pour la première fois depuis 2009, le déficit commercial s'inscrit en recul à 67,2 Mds€ (après 74 Mds€ en 2011). De plus, la facture énergétique s'étant de nouveau alourdie en 2012 (69 Mds€ après 62,4 Mds€ en 2011), le déficit hors militaire et hors énergie se réduit de moitié, à 15,3 Mds€ (après 28,7 Mds€ en 2011) grâce à des exportations encore relativement dynamiques (+ 3,6 %) alors que les importations sont stables (+ 0,1 %). Pour la troisième année consécutive, le continent asiatique constitue en 2012 le principal moteur de la croissance des exportations françaises qui y progressent de 13,1 %. Sous l'effet d'exportations dynamiques et d'un ralentissement des importations (+ 2 %), le déficit commercial bilatéral de la France avec l'Asie se réduit de 4,9 Mds€ par rapport à 2011, à 25,2 Mds€. Les exportations françaises sont également restées dynamiques vers le continent américain (+ 12,5 %) et notamment l'Amérique du Nord (11,5 %). Toutefois, le déficit commercial de la France avec cette dernière zone s'est accru (- 4,9 Mds€ après - 4 Mds€ en 2011) en lien avec la croissance des imports en provenance des Etats-Unis (+ 12,7 %), qui deviennent le 5e fournisseur de la France en dépassant l'Espagne. Dans le même temps, le déficit commercial bilatéral de la France vis-à-vis de l'Union européenne se creuse, dans un contexte d'échanges atones, sous le poids de la détérioration du solde vis-à-vis de l'Allemagne, mais également de l'Italie et l'Espagne, deux partenaires en récession vers lesquels les exportations françaises s'inscrivent en repli par rapport à 2011 (respectivement de - 6,2 % et - 3,9 %). Les échanges avec l'Afrique deviennent également déficitaires, suite à des approvisionnements énergétiques en hausse, alors que l'excédent commercial avec le Proche et Moyen Orient se maintient à son niveau de 2011, dans un contexte d'échanges en recul (respectivement - 5,7 % pour les exports et - 5,6 % pour les imports). En termes sectoriels, le premier excédent demeure associé à l'aéronautique avec un record de 20 Mds€, malgré des importations légèrement plus dynamiques que les exportations (respectivement + 18,6 % et + 18,3 %). Viennent ensuite les produits agroalimentaires, dont l'excédent est stable à + 11,5 Mds€ grâce aux bonnes performances des boissons. Les produits chimiques, parfums et cosmétiques consolident leur excédent à 7,7 Mds€ avec des

échanges en croissance modeste (+ 1,9 % pour les exports et + 1,3 % pour les imports), tandis que la pharmacie renoue avec des exportations en croissance rapide (+ 13,1 %), confortant son excédent à 3 Mds€. Les autres secteurs et branches d'activité voient presque tous leur déficit se réduire. La résorption du déficit commercial hors énergie devrait se poursuivre grâce aux réformes soutenant la compétitivité et aux dispositifs de soutien à l'export mis en place par le Gouvernement avec notamment : - Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), devrait stimuler la compétitivité via une baisse du coût du travail à hauteur de 20 Mds€. D'une part, les entreprises devraient ainsi baisser leurs prix de production et gagner en compétitivité-prix. D'autre part, il devrait leur permettre de restaurer leurs marges et donc leur capacité à investir et à innover. - La stratégie pour le commerce extérieur présentée le 3 décembre 2012 concentre son action de mobilisation, de structuration et de promotion de l'offre française autour de quatre familles de biens et services pour lesquels la France dispose de compétences et de savoir-faire répondant aux besoins « mieux se nourrir », « mieux se soigner », « mieux communiquer » et « mieux vivre en ville » dans 47 pays prioritaires. Pour chacune de ces familles, le champ géographique a été encore resserré autour de 10 à 21 pays cibles, en fonction des performances de la France par pays et secteur, de la spécificité de leurs marchés et de leurs potentiels d'importations d'ici 2022. La ministre concentre désormais ses efforts sur ces nouvelles priorités, au côté des grandes filières classiques de l'export français (luxe, aéronautique, nucléaire, etc.). La mise en oeuvre de cette stratégie vise à enrayer les pertes de marché enregistrées par la France depuis 2000. - Des réformes de financement du soutien à l'export ont été mises en place. Un premier volet de réforme a été adopté dans la loi de finances rectificative pour 2012. Tout d'abord, la garantie rehaussée de refinancement créera un nouvel accès à la liquidité pour les banques accordant des crédits-export offrant ainsi des ressources plus compétitives aux clients des exportateurs. Dans le secteur aéronautique, la garantie de change sur valeur résiduelle d'aéronefs permettra de développer les financements en euros en couvrant le risque de change sur la revente du matériel en cas de sinistre. L'extension de la garantie inconditionnelle à la première demande pour les aéronefs, aujourd'hui limitée à Airbus, met ATR, Eurocopter et Superjet sur un pied d'égalité avec leurs concurrents en optimisant les coûts de financement de leurs livraisons. Le deuxième volet de cette réforme visera plus particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), en cohérence avec la mise en place du volet export de la Banque publique d'investissement (BPI), qui regroupera les produits Oséo, Coface et Ubifrance. - La mise en place par les développeurs à l'international d'Ubifrance dans le cadre de la BPI, d'un accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 ETI et PME de croissance. Ces éléments devraient permettre au Gouvernement de respecter l'objectif zéro déficit hors énergie d'ici 2017.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19319

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2037

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3547